

REFERENTIEL DE CERTIFICATION



Diplôme professionnel d'encadrant
technique pédagogique et social en
chantier d'insertion

I.	CONTENU	
II.	INTRODUCTION : Rappel sur l'emploi type	2
A.	Références de la certification	2
B.	Définition et description de l'emploi-type	3
C.	Conditions générales et situations particulières d'exercice de l'emploi-type	3
D.	Conditions d'accès à l'emploi	4
E.	Champs d'intervention et de responsabilité	4
F.	Les activités-types	5
G.	Les compétences	5
III.	ACCES A LA CERTIFICATION	6
A.	Les voies d'accès à la certification	6
B.	Conditions d'accès à la certification	6
IV.	CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE	7
V.	CRITERES D'APPRECIATION ET SEUILS REQUIS POUR LA TENUE DE L'EMPLOI TYPE	8
VI.	DISPOSITIF ET MODALITES D'EVALUATION	10
A.	Modalités d'évaluation pour les candidats issus de la formation continue ou en alternance	10
1.	Epreuve 1 : Rapport de présentation d'une pratique professionnelle -	10
2.	Epreuve 2 : Mise en situation professionnelle -	11
3.	Epreuve 3 : Entretien final	12
B.	Organisation générale de l'examen	12
1.	Les conditions matérielles d'organisation de la session d'examen sont :	12
2.	Conditions de mise en œuvre spécifiques	12
VII.	Modalités d'évaluation pour les candidats VAE	13
VIII.	Composition et fonctionnement du jury	13
IX.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION	13

Note au lecteur : dans ce document le genre masculin est utilisé sans discrimination

II. INTRODUCTION : RAPPEL SUR L'EMPLOI TYPE

A. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

DIPLOME D'ENCADRANT TECHNIQUE, PEDAGOGIQUE ET SOCIAL EN CHANTIER D'INSERTION

1. FICHE ROME :

K1203 - Encadrement Technique en Insertion

2. NOMENCLATURE D'ACTIVITES FRANÇAISE (NAF) :

Section Q : Santé humaine et action sociale

Division 88 : Action sociale sans hébergement

Groupe 88.1 : Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées

Classe 88.10 : Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées

Sous Classe 88.10C : Aide par le travail

Cette sous-classe comprend	Cette sous-classe comprend aussi
- les activités de réadaptation professionnelle et réinsertion des handicapés, à condition que ces activités ne comportent qu'un élément pédagogique limité ; -les activités des établissements et services d'aide par le travail, des centres de rééducation professionnelles, des entreprises adaptées etc.	

3. NIVEAU DE LA CERTIFICATION (NOMENCLATURE INTERMINISTERIELLE DE 1969) :

Niveau IV

4. CODE DE LA NOMENCLATURE NSF:

332t – Aide, conseil orientation, soutien socio-éducatif

5. DOMAINE D'ACTIVITE :

Encadrement technique en insertion professionnelle

6. FICHES ROME¹ ASSOCIEES :

¹ ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et de l'Emploi

K1203 - Encadrement technique en insertion professionnelle
K2111 – Formation professionnelle

B. DEFINITION ET DESCRIPTION DE L'EMPLOI-TYPE VISE

L'Encadrant Technique, Pédagogique et Social utilise des situations de production dans des structures d'insertion par le travail afin que des personnes qui, en raison des difficultés de tous ordres qu'elles rencontrent, ne sont pas susceptibles d'être embauchées dans les entreprises classiques et restent exclues du marché de l'emploi.

L'Encadrant met en place une activité de production et guide dans sa réalisation, tout en leur assurant la transmission de pratiques et de comportements professionnels de base, des personnes en difficultés sociales ou possédant un handicap avéré.

Il utilise des situations de production afin que le public visé acquiert ou retrouve des repères professionnels en vue de la construction ou de la consolidation d'un projet d'(e) (ré) insertion. Il développe pour ce faire des activités support d'apprentissage en termes de compétences professionnelles liées au support de production et de compétences clés en matière de savoirs de base et de comportements attendus en milieu professionnel. Par ailleurs, il est responsable de l'atteinte des objectifs de production de son unité.

Au sein d'ateliers ou de chantiers d'insertion, l'encadrant organise des activités de travail liées aux exigences de la production de la structure et s'appuie sur les situations de travail pour transmettre et faire acquérir à son groupe les comportements professionnels attendus dans une entreprise classique.

Ainsi, ses missions principales consistent à :

- appréhender la faisabilité du chantier,
- appliquer les méthodes d'apprentissage adaptées à l'aide des supports techniques,
- organiser la mise en place administrative et fonctionnelle des chantiers,
- assurer l'encadrement technique et pédagogique d'un chantier,
- veiller au bon déroulement des activités en temps et en qualité,
- appréhender les freins et difficultés des personnes en insertion,
- favoriser les conditions d'émergence des projets personnels et professionnels,
- évaluer et attester les compétences des personnes en insertion,
- participer au suivi du parcours de la personne,
- mobiliser les professionnels chargés de l'accompagnement socioprofessionnel.

C. CONDITIONS GENERALES ET SITUATIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DE L'EMPLOI-TYPE

L'Encadrant technique, pédagogique et social intervient dans le champ de l'insertion par le travail, plus particulièrement dans des structures, publiques ou privées, qui répondent notamment à des politiques de l'emploi et de l'insertion pilotées par la Nouvelle-Calédonie, les provinces et communes. Ainsi, selon son expérience professionnelle d'origine, l'encadrant intervient sur des chantiers ou dans des ateliers et exerce

son emploi au sein d'établissements spécialisés ou de structures d'insertion en contact avec le public et en relation avec différents intervenants (clients, fournisseurs...).

En tant que technicien, il organise, supervise et appuie son groupe dans l'exécution de l'ensemble des tâches. Il est garant des apprentissages en matière de savoir-être, des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que des délais de production fixés.

Si son activité varie selon les types de structures, le public et le domaine technique d'intervention, les organisations du travail et les horaires, dépendront quant à eux des exigences de la production, de la commande du client et des statuts des personnes en insertion. Ainsi, selon les secteurs d'activité, l'emploi pourra donc requérir disponibilité horaire et mobilité géographique afin de se déplacer auprès des clients et fournisseurs sur les différents chantiers et de participer à des réunions.

D. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

L'Encadrant technique, pédagogique et social est un professionnel ayant des compétences reconnues dans le métier support du chantier, avec au moins un 1er niveau de qualification dans ce métier.

Il est souhaitable qu'il ait déjà développé des capacités relatives à la gestion de production, ainsi qu'à la relation avec les partenaires.

Il doit également être titulaire du permis B.

E. CHAMPS D'INTERVENTION ET DE RESPONSABILITE

L'Encadrant technique, pédagogique et social intervient dans des structures très diversifiées d'insertion par le travail, des chantiers éducatifs, chantiers d'insertion et chantiers de formation, à l'initiative des provinces et communes, des organismes de formation et autres associations d'insertion ; il peut également intervenir dans des dispositifs d'aide à l'insertion des travailleurs handicapés (CAT, atelier protégés..), ainsi qu'au sein de foyers et centres d'hébergement, d'établissements médicaux, ou dans les services de l'emploi pénitentiaire.

Il a la responsabilité pleine et entière de l'équipe de travail qui lui est confiée en ce qui concerne :

- l'organisation et le suivi des activités de production ;
- l'accompagnement des apprentissages réalisés en situation de travail par les membres de son équipe ;
- l'évaluation en situation de travail des compétences clefs et compétences professionnelles acquises par les membres de son équipe sur le support de production.

La responsabilité partagée concernant :

- l'évaluation des compétences relationnelles dans le champ professionnel,
- l'accompagnement social et professionnel des personnes en insertion.

Selon les activités et responsabilités de l'encadrant, il établit et entretient des relations avec :

- les représentants des maîtres d'œuvre (mairies, associations ...)
- les entreprises de fournitures de matériaux ;
- le coordonnateur de chantier.

En matière d'accompagnement des bénéficiaires de l'action, le réseau professionnel doit être élargi en lien avec :

- les intervenants sociaux (assistantes sociales, éducateurs...) ;
- les partenaires institutionnels ;
- les partenaires de l'accompagnement socioprofessionnel ;
- les organismes de formation.

F. LES ACTIVITES-TYPES

- Activité-type 1 : Assurer la préparation technique et pédagogique du chantier.
- Activité-type 2 : Animer l'encadrement technique et pédagogique du chantier et veiller à son bon déroulement.
- Activité-type 3 : Suivre, évaluer et valoriser les acquis.

G. LES COMPETENCES

- C1- Appréhender la faisabilité du chantier.
- C2- Organiser la mise en place opérationnelle des chantiers.
- C3- Préparer les séances d'apprentissage.
- C4- Assurer l'encadrement technique du chantier.
- C5- Animer des séances d'apprentissage en situation de production.
- C6- Animer des séances de formation tout en poursuivant des objectifs de production.
- C7 - Suivre la personne dans son parcours d'insertion.
- C8 – Evaluer les acquis de la personne.
- C9 - Accompagner la personne dans sa mise en perspective professionnelle.
- C10 - Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

III. ACCES A LA CERTIFICATION

A. LES VOIES D'ACCES A LA CERTIFICATION

Le diplôme de « Encadrant Technique, Pédagogique et Social en Chantier d'Insertion » est accessible par trois (3) voies distinctes :

- le parcours de formation continu ou en alternance sanctionné par un examen final,
- la capitalisation dans un délai déterminé de certificats professionnels unitaires (CPU) constitutifs de la certification,
- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

B. CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION

1. L'ACCES PAR LA FORMATION CONTINUE OU EN ALTERNANCE

La certification est accessible aux candidats ayant suivi une formation continue ou en alternance.

Les candidats libres ne sont pas admis.

Les candidats se présentent aux épreuves avec leur équipement de protection individuelle (EPI) et une pièce d'identité valide.

2. L'ACCES PAR LA V.A.E

La VAE est accessible à toute personne justifiant d'un parcours professionnel d'encadrant de chantier d'insertion d'au moins trois (3) ans.

Le candidat s'adresse à la Direction de la Formation Professionnelle Continue pour obtenir un formulaire de demande de VAE (livret 1 – formulaire de recevabilité).

Les modalités d'évaluation du candidat VAE sont décrites au paragraphe VII « Modalités d'évaluation pour les candidats VAE ».

En cas d'échec, le candidat ne peut se représenter au diplôme visé au cours de l'année civile. Il doit reformuler une nouvelle demande de recevabilité auprès de l'autorité certificatrice.

IV. CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE

Le diplôme de « Encadrant Technique, Pédagogique et Social en Chantier d'Insertion » est composé de trois certificats professionnels unitaires (CPU) :

- CPU 1 : Assurer la préparation technique et pédagogique du chantier.
- CPU 2 : Animer l'encadrement technique et pédagogique du chantier et veiller à son bon déroulement.
- CPU 3 : Suivre, évaluer et valoriser les acquis.

Les activités et compétences certifiées sont :

Activité type 1 / Certificat Professionnel Unitaire 1 - Assurer la préparation technique et pédagogique du chantier.

- C1- Appréhender la faisabilité du chantier.
- C2- Organiser la mise en place opérationnelle des chantiers.
- C3- Préparer les séances d'apprentissage.
- C10- Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

Activité-type 2 / Certificat Professionnel Unitaire 2 : Animer l'encadrement technique et pédagogique du chantier et veiller à son bon déroulement.

- C4- Assurer l'encadrement technique du chantier.
- C5- Animer des séances d'apprentissage en situation de production.
- C6- Animer des séances de formation tout en poursuivant des objectifs de production.
- C10 - Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

Activité-type 3 / Certificat Professionnel Unitaire 3 : Suivre, évaluer et valoriser les acquis.

- C7 - Suivre la personne dans son parcours d'insertion.
- C8 – Evaluer les acquis de la personne.
- C9 - Accompagner les personnes dans leur mise en perspective professionnelle.
- C10 - Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

V. CRITERES D'APPRECIATION ET SEUILS REQUIS POUR LA TENUE DE L'EMPLOI TYPE

Les principaux critères et seuils d'appréciation pour juger de l'acquisition ou non des compétences des certificats professionnels unitaires sont les suivants :

C1. APPREHENDER LA FAISABILITE DU CHANTIER.

- Les éléments nécessaires à la réalisation de la commande sont identifiés et pertinents.
- La réalisation de la commande est suivie à partir de procédures et supports adaptés.
- Des ajustements appropriés sont mis en œuvre si nécessaire.
- L'analyse des situations professionnelles rencontrées, en lien avec l'environnement et le contexte est pertinente.
- Le budget estimatif est juste et équilibré.
- Le document est présenté de façon claire et facilitant sa compréhension.
- Cohérence des prestations écrites et orales.

C2. ORGANISER LA MISE EN PLACE OPERATIONNELLE DES CHANTIERS.

- Cohérence et opérationnalité de la planification et de l'organisation des travaux.
- Les plannings, fiches de production ... sont lisibles et utilisables par tous (commanditaire, hiérarchie de la structure, apprenants).
- Les EPI et les contraintes en matière de sécurité sont identifiées et correctement traités.

C3. PREPARER LES SEANCES D'APPRENTISSAGE.

- Les référentiels utilisés sont cités et cohérents avec l'activité du chantier.
- La fiche séance est complète et cohérente.
- La périodicité et de la régularité du suivi de production sont planifiées et pertinentes.

C4. ASSURER L'ENCADREMENT TECHNIQUE DU CHANTIER.

- L'équipe de travail est gérée dans la double perspective d'objectifs de
 - * production : les objectifs de production sont respectés et réalisés dans les délais ; le matériel et équipements mobilisés sont pertinents et en nombre suffisant.
 - * d'insertion : pertinence de la constitution des équipes, de la répartition des tâches ; la problématique et les besoins de chaque membre de l'équipe sont repérés et traités.
- Les règles de fonctionnement sont adaptées par rapport au contexte de réalisation et aux caractéristiques des publics.
- L'ETPS répond aux besoins de chacun dans la limite de ses fonctions et de ses compétences.

C5. ANIMER DES SEANCES D'APPRENTISSAGE EN SITUATION DE PRODUCTION.

- Les étapes de la démonstration sont clairement explicitées et réalisées.
- L'attention est portée sur l'implication et la motivation individuelle et collective.
- Les difficultés d'apprentissage des individus sont repérées.
- L'ETPS réalise si nécessaire une remédiation, un accompagnement approfondi.
- Il vérifie la bonne assimilation des techniques abordées.

C6. ANIMER DES SEANCES DE FORMATION TOUT EN POURSUIVANT DES OBJECTIFS DE PRODUCTION.

- Les étapes de la formation sont clairement explicitées et réalisées.
- L'attention est portée sur l'implication et la motivation individuelle et collective.
- Les difficultés d'assimilation des individus sont repérées.
- L'ETPS réalise si nécessaire une remédiation, un accompagnement approfondi.
- Il vérifie la bonne assimilation des savoirs abordés.

C7. SUIVRE LA PERSONNE DANS SON PARCOURS D'INSERTION.

- Les différents partenaires économiques, sociaux et du champ de l'insertion sont identifiés et efficacement sollicités dans le cadre de l'accompagnement des personnes.
- Les informations pertinentes à communiquer aux différents acteurs intervenant sur le champ de l'insertion sont identifiées.
- L'ETPS identifie clairement son rôle et sa fonction dans l'accompagnement.
- Il utilise un système de communication de l'information commun avec son réseau.
- Les règles de déontologie et de confidentialité sont respectées.

C8. EVALUER LES ACQUIS DE LA PERSONNE.

- Il organise le suivi de la personne en déterminant les procédures et en utilisant à bon escient les outils de suivi.
- Il rend compte de l'évolution des membres de l'équipe.
- Il formalise les acquis dans un document spécifique dans un objectif de valorisation de l'apprenant.

C9. ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS SA MISE EN PERSPECTIVE PROFESSIONNELLE.

- L'ETPS met en relation les acquis des apprenants avec leur projet professionnel.
- Il mobilise les personnes ressources compétentes.
- Il utilise un système de communication de l'information commun avec son réseau.
- Il identifie clairement son rôle et sa fonction dans l'accompagnement.

C10. RENDRE COMPTE DE SON ACTIVITE APRES L'AVOIR ANALYSEE.

- Les outils de suivi (livret, fiche...) sont utilisés de façon pertinente.
- Les réussites/ échecs/ marges de progrès sont objectivement identifiés.
- Les comptes rendus sont rédigés et exploitables par l'ensemble des destinataires.
- Le contenu et la présentation des documents (outils, comptes rendus...) sont de qualité.
- L'ETPS identifie clairement son rôle et sa fonction.

L'ensemble de ces critères servira de base aux grilles d'évaluation propres à chaque session d'examen.

VI. DISPOSITIF ET MODALITES D'EVALUATION

A. MODALITES D'EVALUATION POUR LES CANDIDATS ISSUS DE LA FORMATION CONTINUE OU EN ALTERNANCE

Les compétences sont évaluées au vu de trois (3) épreuves présentées ci-dessous :

- Rédaction et présentation devant le jury d'un rapport professionnel portant sur l'organisation d'un chantier, les modalités de suivi et le travail en réseau.
- Mise en situation professionnelle – animation d'une séance.
- Entretien final.

Le niveau du candidat est évalué à partir des appréciations suivantes définies dans les grilles d'évaluation fournies aux membres du jury :

- conforme
- non conforme

1. EPREUVE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION D'UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE - Durée : 45 minutes

Il s'agit d'une épreuve terminale, organisée en fin de parcours de formation ; elle permet la vérification de l'acquisition par le candidat des compétences suivantes :

Certificat Professionnel Unitaire 1 - Assurer la préparation technique et pédagogique du chantier.

C1- Appréhender la faisabilité du chantier.

C2- Organiser la mise en place opérationnelle des chantiers.

C3- Préparer les séances d'apprentissage.

Activité-type 3 / Certificat Professionnel Unitaire 3 : Suivre, évaluer et valoriser les acquis.

C7 - Suivre la personne dans son parcours d'insertion.

C8 – Evaluer les acquis de la personne.

C9 - Accompagner les personnes dans leur mise en perspective professionnelle.

Ainsi que :

C10- Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

A partir d'un chantier d'insertion réalisé au cours d'une période d'activité réelle, le candidat doit réaliser un rapport présentant sa pratique professionnelle.

Ce dossier doit comporter les éléments suivants :

PARTIE I

- présentation de la structure
- la description du contexte de l'activité de production, de la commande
- les différentes étapes de l'organisation de l'activité en fonction des contraintes et spécificités (humaines, moyens matériels...)
- une présentation des membres de l'équipe : leur statut, le projet, les besoins, les attentes, le comportement des personnes en situation d'apprentissage.

- les référentiels utilisés et leur modalité d'exploitation.
- les outils pédagogiques et de suivi mobilisés.

avec en annexes obligatoires :

- planning
- budget
- outils pédagogiques mobilisés
- 1 fiche séance détaillée

PARTIE II

- cartographie de son réseau.
- analyse des liens avec les partenaires de son réseau et des types et méthodes d'échange d'information.
- présentation de ses outils d'évaluation et de suivi.
- analyse et explicitation des résultats obtenus par rapport à l'apprentissage des pratiques professionnelles et par rapport au projet d'insertion des personnes.

Ce rapport d'une quinzaine de pages, hors annexes, devra être remis en deux exemplaires papier et un exemplaire numérique (.pdf) par le centre de formation à l'autorité certificatrice (la Direction de la formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie), pour transmission aux membres du jury, au minimum quinze (15) jours avant la date de démarrage des examens.

Un entretien professionnel est réalisé à partir de ce dossier entre le candidat et les membres du jury, comprenant 20 minutes de présentation par le candidat, à l'aide du support de son choix, suivies de 25 minutes d'échange avec le jury.

2. EPREUVE 2 : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE -

Durée : 1 heure environ

Il s'agit d'une épreuve terminale, organisée sur la fin de parcours de formation ; elle permet la vérification de l'acquisition par le candidat de la compétence suivante :

Certificat Professionnel Unitaire 2 : Animer l'encadrement technique et pédagogique du chantier et veiller à son bon déroulement.

C4- Assurer l'encadrement technique du chantier.

C5- Animer des séances d'apprentissage en situation de production.

C6- Animer des séances de formation tout en poursuivant des objectifs de production.

C10 - Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.

Il s'agit d'une situation professionnelle choisie par le candidat, réelle ou reconstituée, se déroulant dans le centre organisateur ou tout autre site possédant le plateau technique nécessaire au regard du secteur professionnel dans lequel exerce le candidat (horticulture, bâtiment, industrie, conditionnement, récupération de déchets...).

La séance devra durer environ 40 min (+/- 10 min), en présence d'un groupe réel ou fictif d'un maximum de 10 apprenants et d'un minimum 4.

Elle est suivie d'un temps d'analyse par le candidat de sa prestation de 10 min, puis d'un débriefing avec le jury de 10 min.

3. EPREUVE 3 : ENTRETIEN FINAL

Durée : 15 minutes

L'entretien final est une épreuve orale permettant au jury de s'assurer que le candidat possède la compréhension et la vision globale nécessaire à l'exercice du métier.

La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.

B. ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

L'autorité certificatrice (la Direction de la formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie) désigne en son sein un responsable de session de validation, qui est le garant du respect des dispositions prises dans le référentiel de certification. Le responsable de session d'examen s'assure notamment de :

- la programmation des sessions d'examen et de l'information à l'autorité certificatrice,
- la préparation de la session d'examen, de son déroulement et de l'information à l'autorité certificatrice,
- la conformité des conditions matérielles au regard des exigences du référentiel de certification,
- la validité du jury et la préparation de ses membres,
- la convocation des jurys et des candidats,
- l'information aux candidats et du jury sur les modalités de déroulement des épreuves,
- la mise à disposition des membres du jury de tous les documents et espaces nécessaires à la session de validation et à leur délibération,
- l'identité des candidats qui se présentent à la session d'examen,
- la rédaction des documents présentant les résultats aux épreuves et leur transmission pour validation à l'autorité certificatrice.

1. LES CONDITIONS MATERIELLES D'ORGANISATION DE LA SESSION D'EXAMEN SONT :

Epreuves 1 et 3 :

1 salle comprenant tables et chaises en nombre suffisant.

1 équipement informatique (ordinateur + vidéo projecteur).

Epreuve 2 :

Le plateau technique de la séance d'animation devra être proposé par le candidat via l'organisme de formation et validé par l'autorité certificatrice, ainsi que la date de déroulement de la séance au moins six (6) semaines avant celle-ci.

Les équipements et matières d'œuvre nécessaires selon l'activité du chantier devront être clairement identifiés et chiffrés, et mis à disposition soit par l'organisme de formation, soit par l'employeur du candidat.

Le public devra être identifié.

2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE SPECIFIQUES

Les conditions de mobilisation des membres du jury sont les suivantes :

Présence des membres du jury lors de l'ensemble des épreuves.

Le même binôme de jury devra évaluer les trois épreuves d'un même candidat.

Il est préconisé l'organisation de session suivante :

- Observation de la séance d'animation – 1h00
- Présentation du rapport et échange – 45 minutes
- Entretien final – 15 minutes

Soit 2h00 de mobilisation par candidat.

VII. MODALITES D'EVALUATION POUR LES CANDIDATS VAE

Les compétences des candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience, sont évaluées au vu des mêmes épreuves que pour les candidats issus d'un parcours de formation.

A savoir :

- Rédaction et présentation devant le jury d'un rapport professionnel portant sur l'organisation d'un chantier, les modalités de suivi et le travail en réseau.
- Mise en situation professionnelle – animation d'une séance.
- Entretien final.

VIII. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury est composé de deux (2) professionnels du secteur.

Les membres du jury sont désignés et habilités par l'autorité certificatrice (la Direction de la formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie).

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ils ne peuvent être ni parents ni alliés des candidats.

Pour les former à leur rôle, l'autorité certificatrice réunira les membres du jury avant le passage des épreuves. Ces réunions ont pour but de :

- préparer les jurys à leurs fonctions,
- de leur présenter la formation, et le référentiel professionnel et de certification,
- de corriger l'épreuve 1,
- de valider les outils d'évaluation afférents (grille d'évaluation par C.P.U.).

IX. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Le diplôme de Encadrant Technique, Pédagogique et Social est délivré au candidat ayant satisfait à l'ensemble des épreuves et ayant validé chacun des certificats professionnels unitaires.

La décision d'attribuer ou non un certificat professionnel unitaire est prise une fois que l'ensemble des compétences le constituant ait été évaluées acquises.

Une compétence est jugée acquise lorsqu'une majorité de critères d'évaluation a été appréciée par les membres du jury, comme conforme au seuil requis. Toutefois, en cas de non-conformité d'un critère jugé essentiel par les membres du jury, ceux-ci pourront, après délibération, décider de ne pas valider la compétence.

Suite à la délibération des membres du jury, sous la présidence de l'autorité certificatrice, les résultats de la session d'examen sont retranscrits sur un procès-verbal global, ainsi que sur chaque fiche individuelle par candidat.

Les candidats validant partiellement la certification, devront repasser les épreuves du ou des Certificat(s) Professionnel(s) Unitaire(s) (C.P.U.) manquant sous un délai maximal de 5 ans à compter de l'obtention du premier composant. Le candidat réalisera l'épreuve du C.P.U. manquant telle que définie au point - VI - DISPOSITIF ET MODALITES D'EVALUATION.

Animation et Ingénierie

Céline BELLON	Responsable de la section certification à la direction de la formation professionnelle continue.
Barbara SLAMA /Arnaud Luis FUENTES	Ingénieurs certification de la section certification à la direction de la formation professionnelle continue.

Composition du groupe de travail

Devalle Aurore	IFAP Pôle MDFI
Bolaton Nathalie	Association Accueil
Lemagne Laurent	Association Active
Uliana Christophe	Association Active
Coquin Hervé	Association Case Départ
Texier Isabelle	Association Case Départ
Poigeaud Alain	Association Les Manguiers
Francis Pascal	BIEF
Ele-Hmaea Boniface	CFPPA NORD
Trimouille Véronique	CFPPA NORD
Py Jean-Michel	CFPPA SUD
Foucrier Monique	COGETRA
Carreau Anne	DEFIJ
Pages Alexis-Anne	Mairie de Bourail
Babel Olympe	Mairie de Dumbéa
Driencourt Aline	Mairie de Dumbéa
Lecarff Olivier	Mairie de Dumbéa
Roulet Gilles	Mairie de Dumbéa
Charteau Jennifer	Mairie de Nouméa
Hmaloko Jean-Marc	Mairie de Nouméa
Jan Yannick	Mairie de Nouméa
Coquelet Benoit	Mairie de Païta
Lacroix Corinne	Mairie du Mont Dore
Boiguivie Pierre	MIJ NORD
Bérart Emmanuel	MIJ SUD
Valagatukehe Jeannine	MIJ SUD
Saume Glenda	Province Iles

Lemagne Nathalie
Korfanty Daniel

Province Sud
RAPSA

Autre expert consulté

Philippe LOUVEAU

Délégué national en charge de la
professionnalisation Chantier Ecole

ANNEXE 2 : TABLEAU DE MISE EN RELATION DU REFERENTIEL PROFESSIONNEL ET DE CERTIFICATION –

REFERENTIEL PROFESSIONNEL		REFERENTIEL CERTIFICATION		
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES	CAPACITES EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Activité-type 1 : Assurer la préparation technique et pédagogique du chantier.	Compétence 1 (C1) Appréhender la faisabilité du chantier.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les éléments de la commande, les conditions de réalisation et les contraintes : le type d'ouvrage et le client. - Décrire les travaux à réaliser. - Déterminer et quantifier les besoins : matériaux, plateau technique, outils.... - Identifier les ressources humaines nécessaires (intervenants extérieurs). - Faire établir les devis des éléments nécessaires au chantier, les faire contrôler et valider. - Estimer le budget des données matérielles liées à la production. - Elaborer un planning global d'exécution. - Identifier les éventuels pré-requis et les aptitudes nécessaires pour réaliser l'activité. - Participer à des réunions de cadrage avec sa hiérarchie. - Présenter par écrit et à l'oral ses éléments. 	EPREUVE ECRITE / CPU1 et CPU 3 + C10 <ul style="list-style-type: none"> - rédaction d'un rapport de 20 pages maximum, hors annexes, sur l'organisation d'un chantier réalisé, sa présentation devant le jury (20 min) suivi d'un questionnement par le jury (25 min) / 45 min Il comprend : PARTIE I (CPU1) <ul style="list-style-type: none"> - présentation de la structure - la description du contexte de l'activité de production, de la commande - les différentes étapes de l'organisation de l'activité en fonction des contraintes et spécificités (humaines, moyens matériels...) - une présentation des membres de l'équipe : leur statut, le projet, les besoins, les attentes, le comportement des 	C1 <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments nécessaires à la réalisation de la commande sont identifiés et pertinents - La réalisation de la commande est suivie à partir de procédures et supports adaptés - Des ajustements appropriés sont mis en œuvre si nécessaire - L'analyse des situations professionnelles rencontrées, en lien avec l'environnement et le contexte est pertinente - Le budget estimatif est juste et équilibré - Le document est présenté de façon claire qui facilite sa compréhension - Cohérence des prestations écrites et orales

	<p>Compétence 2 (C2)</p> <p>Organiser la mise en place opérationnelle des chantiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le planning de production de l'activité. - Identifier les besoins en prestataires extérieurs. - Identifier et planifier les activités de chaque membre du groupe. - Fixer des objectifs de réalisation individuels et/ou de sous-groupes et argumenter les choix. - Préparer les espaces de travail, dont les aspects sécuritaires. - Vérifier les équipements et matériels de sécurité (EPI, EPC ...). - S'assurer de la réalisation des démarches administratives nécessaires au lancement du chantier (inscription de la personne, couverture sociale, autorisation parentale pour les mineurs, assurances ...). - Passer les commandes nécessaires et vérifier leur réception. - S'assurer de la disponibilité du matériel et envisager les défaillances possibles. - Participer aux réunions de travaux avec le coordonnateur, ou le client le cas échéant. 	<p>personnes en situation d'apprentissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les outils de suivi et de contrôle élaborés. - le travail avec les partenaires concernés par l'équipe - les référentiels utilisés et leur modalité d'exploitation <p>Annexes obligatoires:</p> <p>planning du chantier ; budget ; références et outils pédagogiques mobilisés ; fiche séance.</p> <p>PARTIE II (CPU3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartographie de son réseau - analyse des liens avec les partenaires de son réseau et des types et méthodes d'échange d'information - présentation de ses outils d'évaluation et de suivi - analyse et explicitation des résultats obtenus par rapport à l'apprentissage des pratiques professionnelles et par rapport au projet d'insertion des personnes. <p>Echange avec le jury : questionnement sur les modalités de déroulement du chantier; outils d'évaluation ; partenaires ; outils de liaison ; ...</p>	<p>C2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence et opérationnalité de la planification et de l'organisation des travaux - Les plannings, fiches de production, ... sont lisibles et utilisables par tous (commanditaire, hiérarchie de la structure, apprenants) - Les EPI et les contraintes en matière de sécurité sont identifiées et correctement traités <p>C3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les référentiels utilisés sont cités et cohérents avec l'activité du chantier - La fiche séance est complète et cohérente - La périodicité et de la régularité du suivi de production sont planifiées et pertinentes <p>C10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réussites/ échecs/ marges de progrès sont objectivement identifiés
--	--	--	---	--

	Compétence 3 (C3) Préparer les séances d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher et exploiter un référentiel métier d'une certification professionnelle existante.- Identifier les capacités techniques de ce métier qui seront réalisables durant le chantier.- Identifier les compétences clefs mobilisées.- Réaliser un déroulé pédagogique intégrant périodes de production et périodes de formation des stagiaires.- Mobiliser des outils et supports pédagogiques parmi une banque de ressources.- Adapter ces outils et supports aux spécificités de la séance de production.- Identifier les moments et temps d'utilisation des outils et supports.- Formaliser les objectifs pédagogiques des séances d'apprentissage.- Elaborer un outil de suivi des comportements et les savoirs-faires mobilisés durant le chantier.- Définir les périodes et modalités d'évaluation des séances.		
--	--	---	--	--

<p>Activité-type</p> <p>2 :</p> <p>Animer l'encadrement technique et pédagogique du chantier et veiller à son bon déroulement.</p>	<p>Compétence 4 (C4)</p> <p>Assurer l'encadrement technique du chantier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le travail d'équipe par la motivation, la valorisation et l'autonomie des membres de l'équipe. - Communiquer des informations. - Vérifier les présences. - Repérer les éventuels conflits au sein de l'équipe, les prévenir et les gérer. - Gérer les stocks et les approvisionnements. - Contrôler et respecter la planification de l'activité de production. - Respecter et vérifier les règles d'hygiène et de sécurité propres au chantier. - Apporter des modifications techniques si nécessaire. - Renseigner les documents de suivi de l'activité. - Participer aux réunions de suivi du chantier. 	<p>MISE EN SITUATION PRATIQUE / CPU 2 + C10</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en situation d'animation d'une séance d'apprentissage / 1h00 environ <p>Il s'agit d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, dans le centre organisateur ou tout autre site possédant le plateau technique nécessaire au regard du secteur professionnel</p> <p>dans lequel exerce le candidat (horticulture, bâtiment, industrie, conditionnement, récupération de déchets...)</p> <p>En présence d'un groupe réel ou fictif au cours de la formation sur d'une séance de 40 min (+ ou - 10 min) sur site (maxi 10 apprenants mini 4).</p> <p>Temps d'analyse de sa prestation 10 min.</p> <p>Débriefing avec jury 10 min.</p>	<p>C4</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe de travail est gérée dans la double perspective d'objectifs de <ul style="list-style-type: none"> * production : les objectifs de production sont respectés et réalisés dans les délais ; le matériel et équipements mobilisés sont pertinents et en nombre suffisant. * d'insertion : pertinence de la constitution des équipes, de la répartition des tâches ; la problématique et les besoins de chaque membre de l'équipe sont repérés et traités. - Les règles de fonctionnement sont adaptées par rapport au contexte de réalisation et aux caractéristiques des publics. - L'ETPS répond aux besoins de chacun dans la limite de ses fonctions et de ses compétences.
---	--	--	---	---

	<p>Compétence 5 (C5)</p> <p>Animer des séances d'apprentissage en situation de production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une démarche et une méthode pédagogiques adaptées et préalablement définies. - Veiller à l'application des consignes de sécurité tout au long de la réalisation d'une tâche professionnelle. - Présenter le déroulement de l'activité à réaliser. - Faire faire au stagiaire l'activité présentée. - Accompagner le stagiaire dans la réalisation et l'appropriation d'une activité de production. - Pratiquer l'évaluation formative continue. - Rechercher la nature et l'origine des difficultés en faisant expliciter une résolution des situations à problèmes. - Réaliser des évaluations sommatives et périodiques. - Proposer, si nécessaire, des ateliers de renfort de pratiques. - Faire face à des difficultés imprévues et développer des scénarios de remplacement. - Mobiliser, parmi un réseau identifié, les moyens nécessaires au regard des freins à l'apprentissage. 		<p>C5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de la démonstration sont clairement explicitées et réalisées - L'attention est portée sur l'implication et la motivation individuelle et collective - Les difficultés d'apprentissage des individus sont repérées - L'ETPS réalise si nécessaire une remédiation, un accompagnement approfondi - Il vérifie la bonne assimilation des techniques abordées
--	--	--	--	---

	<p>Compétence 6 (C6)</p> <p>Animer des séances de formation tout en poursuivant des objectifs de production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une démarche et une méthode pédagogiques adaptées et préalablement définies pour atteindre les objectifs fixés. - Suivre le scénario pédagogique préalablement formalisé. - Animer le groupe. - Créer un environnement favorable à la formation. - Mettre en œuvre les fondamentaux de la pédagogie des adultes. - Se centrer sur l'apprenant en production. - Faire face à des difficultés imprévues et développer des scénarios de remplacement. 		<p>C6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de la formation sont clairement explicitées et réalisées - L'attention est portée sur l'implication et la motivation individuelle et collective - Les difficultés d'assimilation des individus sont repérées - L'ETPS réalise si nécessaire une remédiation, un accompagnement approfondi - Il vérifie la bonne assimilation des savoirs abordés
--	--	--	--	--

<p>Activité-type 3 :</p> <p>Suivre, évaluer et valoriser les acquis.</p>	<p>Compétence 7 (C7)</p> <p>Suivre la personne dans son parcours d'insertion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer sur le territoire les différents partenaires économiques, sociaux et du champ de l'insertion pouvant être sollicités dans le cadre de l'accompagnement des personnes en insertion. - Identifier le rôle et la fonction des différents interlocuteurs internes et externes. - Identifier et transmettre les informations pertinentes à communiquer aux différents acteurs intervenant sur le champ de l'insertion. - Mobiliser les personnes ressources compétentes. - Orienter vers la structure ressource. - Utiliser un système de communication de l'information (fiche relais...). 		<p>C7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents partenaires économiques, sociaux et du champ de l'insertion sont identifiés et efficacement sollicités dans le cadre de l'accompagnement des personnes - Les informations pertinentes à communiquer aux différents acteurs intervenant sur le champ de l'insertion sont identifiées - L'ETPS identifie clairement son rôle et sa fonction dans l'accompagnement - Il utilise un système de communication de l'information commun avec son réseau - Les règles de déontologie et de confidentialité sont respectées
--	---	---	--	--

	<p>Compétence 8 (C8)</p> <p>Evaluer les acquis de la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valider l'atteinte des capacités, des compétences professionnelles et des comportements à partir des outils de suivi. - Accompagner le stagiaire dans la rédaction de fiches présentant des expériences professionnelles développées sur un support de production, en mettant en exergue l'expression de capacités, de compétences et de comportements validés. - Valider l'atteinte d'une compétence professionnelle suite à l'observation et à l'analyse de la réalisation d'un ensemble de tâches. - S'appuyer si nécessaire sur les référentiels de certification pour déterminer les critères d'évaluation. - Faire l'inventaire des compétences développées pour chaque activité du métier et les inscrire sur un support d'attestation professionnelle. - Valider le cas échéant le Certificat des Compétences Essentielles. 		<p>C8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il organise le suivi de la personne en déterminant les procédures et en utilisant à bon escient les outils de suivi - Il rend compte de l'évolution des membres de l'équipe - Il formalise les acquis dans un document spécifique dans un objectif de valorisation de l'apprenant
--	--	--	--	---

	<p>Compétence 9 (C9)</p> <p>Accompagner les personnes dans leur mise en perspective professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les outils de suivi renseignés au cours du parcours. - Repérer les compétences et capacités professionnelles acquises communes à d'autres métiers en exploitant l'ensemble des informations métier ainsi que les référentiels sur les sites des autorités certificatrices concernées (ministères, branches, directions de la Nouvelle-Calédonie...). - Lister les métiers comportant des compétences professionnelles communes. - Mesurer l'écart entre les compétences constitutives d'un CCP/ CPU /d'une UC et les compétences réellement acquises et attestées afin d'identifier les compétences manquantes. - Repérer les organismes proposant des formations permettant l'atteinte des compétences restant à développer. - Repérer les entreprises recherchant les compétences développées. - Définir un plan d'action répondant aux capacités et aux besoins des personnes. - Mettre en relation vers les partenaires concernés (services de l'emploi, structures d'insertion, organismes de formation...). 		<p>C9</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ETPS met en relation les acquis des apprenants avec leur projet professionnel - Il mobilise les personnes ressources compétentes - Il utilise un système de communication de l'information commun avec son réseau - Il identifie clairement son rôle et sa fonction dans l'accompagnement
--	--	--	--	--

	<p>Compétence 10 (C10)</p> <p>Rendre compte de son activité après l'avoir analysée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la construction d'une démarche de suivi. - Mettre en place et respecter des procédures. - Rechercher et formaliser les facteurs de réussite et/ou les causes d'échec. - Participer à des rencontres de bilan et d'analyse des pratiques avec ses pairs et sa hiérarchie. - Présenter et argumenter ses moyens et ses résultats. - Rédiger des comptes rendus d'activités et d'action. - Entretenir son réseau. 	<p>ENTRETIEN FINAL</p> <p>15 MIN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation du métier - Posture professionnelle - Analyse de sa pratique - ... 	<p>C10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils de suivi (livret, fiche...) sont utilisés de façon pertinente - Les comptes rendus sont rédigés et exploitables par l'ensemble des destinataires - Le contenu et la présentation des documents (outils, comptes rendus...) sont de qualité. - L'ETPS identifie clairement son rôle et sa fonction
--	---	---	---	--